

REPUBLIQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE GAP**

Le vingt-six mars deux mille vingt et un à 18h15,
Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni au Quattro, après convocation légale,
sous la présidence de M. Roger DIDIER .

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 36
DATE DE LA CONVOCATION	19/03/2021
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	02/04/2021

OBJET :

**Acquisition foncière - Emprise de parcelle - Équipements de collecte des déchets -
Rue Antonin Coronat**

Étaient présents :

M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , M. Olivier PAUCHON , M. Jérôme MAZET ,
Mme Pascale ROUGON , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Catherine ASSO , M. Cédryc
AUGUSTE , M. Daniel GALLAND , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jean-Pierre
MARTIN , Mme Martine BOUCHARDY , M. Vincent MEDILI , Mme Françoise DUSSERRE , M.
Claude BOUTRON , M. Pierre PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , Mme
Françoise BERNERD , Mme Mélissa FOULQUE , M. Gil SILVESTRI , Mme Chiara GENTY , M.
Alexandre MOUGIN , Mme Evelyne COLONNA , M. Fabien VALERO , Mme Sabrina CAL , M.
Bruno PATRON , M. Alain BLANC , M. Eric MONTTOYA , Mme Christiane BAR , Mme Charlotte
KUENTZ , M. Eric GARCIN , Mme Pimprenelle BUTZBACH , M. Nicolas GEIGER , Mme
Marie-José ALLEMAND , M. Michel BILLAUD
Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

Mme Rolande LESBROS procuration à Mme Martine BOUCHARDY, Mme Solène FOREST
procuration à M. Jean-Louis BROCHIER, Mme Ginette MOSTACHI procuration à Mme
Maryvonne GRENIER, M. Richard GAZIGUIAN procuration à M. Cédryc AUGUSTE, M.
Christophe PIERREL procuration à Mme Charlotte KUENTZ, Mme Isabelle DAVID
procuration à M. Eric GARCIN

Absent(s) :

Mme Pauline FRABOULET

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités
Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Bruno PATRON,
ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions
qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

La Société de promotion immobilière "BOUYGUES IMMOBILIER", a réalisé, à l'occasion de la construction de son programme immobilier nommé "LES JARDINS DE CLÉMENCE", Rue Antonin Coronat, l'installation d'équipements de collecte des déchets semi-enterrés en bordure de ladite voie sur la parcelle cadastrée Section CY Numéro 140.

Dans l'objectif de mutualiser l'usage de ces équipements de collecte et afin que la Commune puisse les mettre à disposition de la Communauté d'Agglomération GAP TALLARD DURANCE pour en prendre à sa charge la gestion et l'entretien, il est nécessaire qu'elle obtienne la maîtrise de l'emprise foncière concernée par l'implantation desdits équipements.

Il a donc été convenu avec le Syndicat des Copropriétaires de la Copropriété "LES JARDINS DE CLÉMENCE", une cession à l'euro symbolique au profit de la Commune d'une emprise d'environ 188 m² à prélever sur la parcelle cadastrée Section CY Numéro 140 supportant les équipements collectifs de collecte des déchets.

Compte tenu que l'acquisition amiable de ce bien est convenue à l'euro symbolique, soit au dessous du seuil de consultation obligatoire du Service des Domaines, ce dernier n'a pas été consulté.

Il est ici précisé que l'emprise exacte qui sera détachée pour être cédée sera déterminée par un document d'arpentage aux frais exclusifs de la Commune.

En vertu de l'article 1042 du Code Général des Impôts, la Commune sollicite l'exonération de tout droit au profit du Trésor Public.

Décision :

Il est proposé, sur avis favorables des Commissions de l'Urbanisme, de l'Agriculture et de la Transition Énergétique et des Finances réunies respectivement les 16 et 17 Mars 2021 :

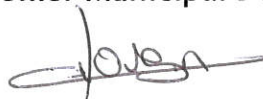
Article 1 : d'approuver l'acquisition à l'euro symbolique de l'emprise d'environ 188 m² à prélever sur la parcelle actuellement cadastrée Section CY Numéro 140 auprès du Syndicat des Copropriétaires de la Copropriété "LES JARDINS DE CLÉMENCE" afin d'obtenir la maîtrise foncière d'équipements collectifs de collecte des déchets implantés sur cette parcelle ;

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à cette cession à l'euro symbolique dont l'acte authentique de vente.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 42

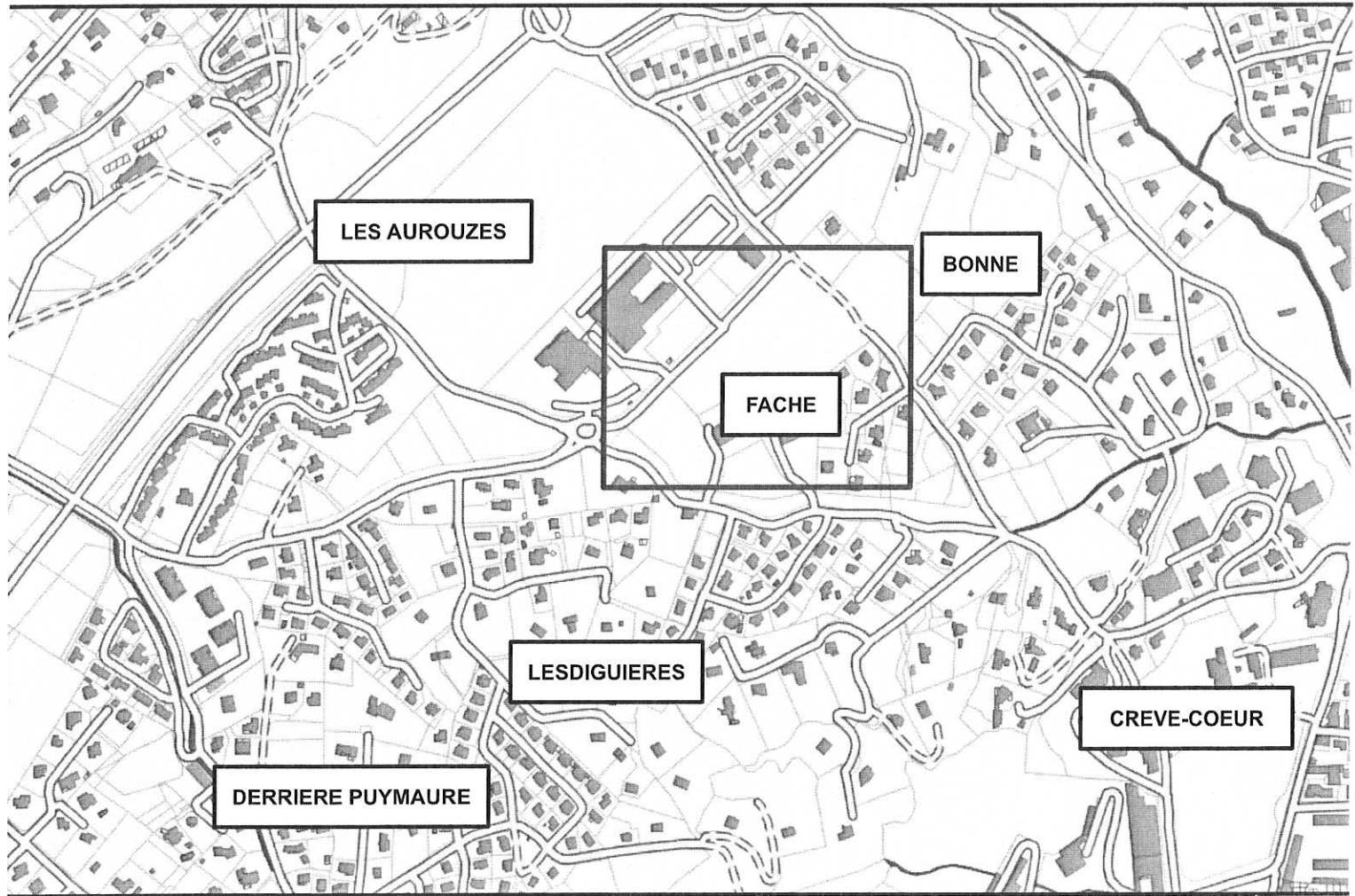
Le Conseiller Municipal Délégué



Alexandre MOUGIN

Transmis en Préfecture le : - 7 AVR. 2021
Affiché ou publié le : - 7 AVR. 2021

Acquisition foncière - Emprise de parcelle - Equipements de collecte des déchets - Rue Antonin Coronat



édit : " Fache "

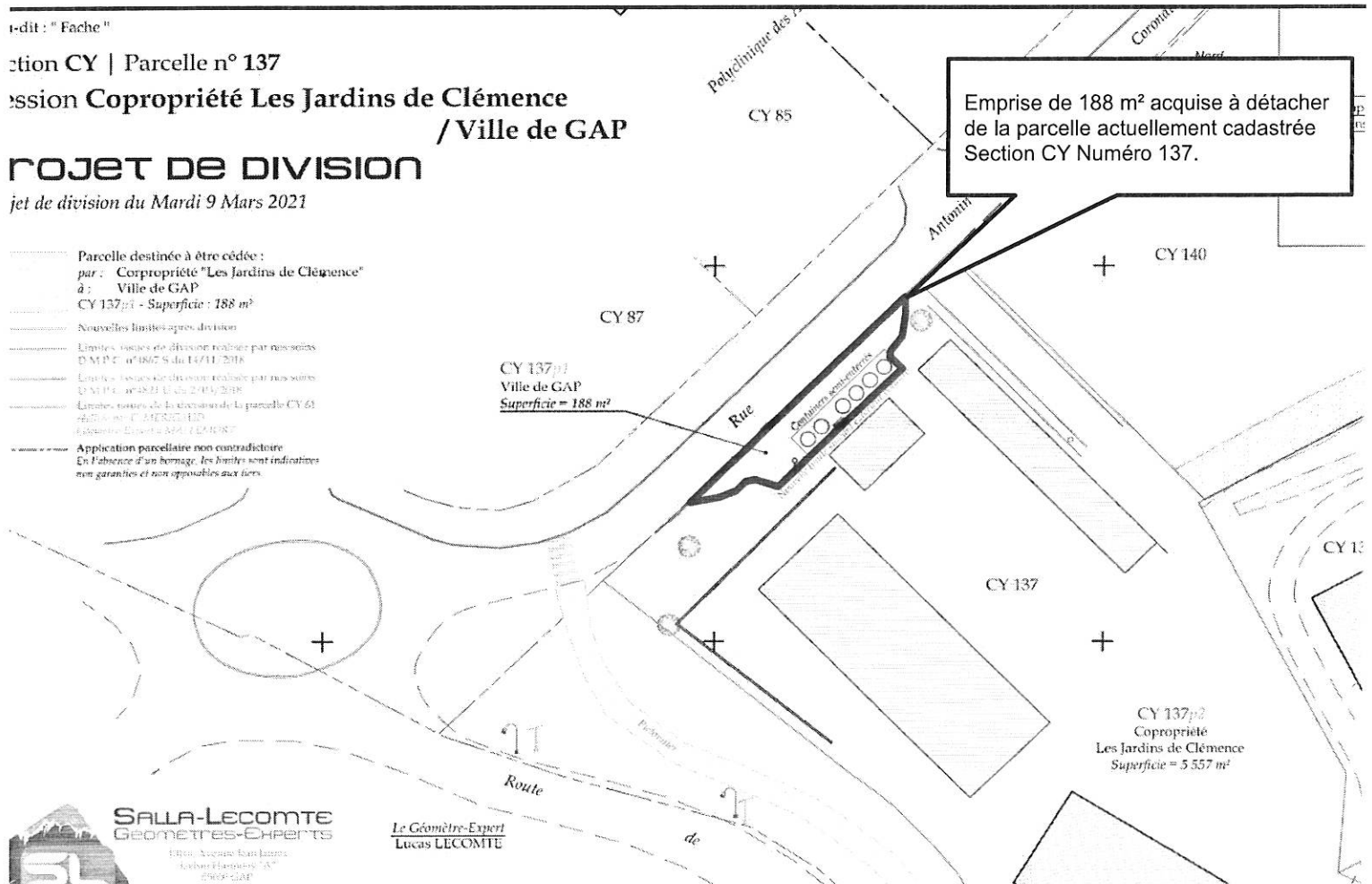
ction CY | Parcelle n° 137

ession Copropriété Les Jardins de Clémence
/ Ville de GAP

PROJET DE DIVISION

jet de division du Mardi 9 Mars 2021

- Parcelle destinée à être cédée :
 - par : Copropriété "Les Jardins de Clémence"
 - à : Ville de GAP
 - CY 137p1 - Superficie : 188 m²
- Nouvelles limites après division
- Limites issues de division réalisée par nos soins
D.M.P. n° 067 S du 14/11/2018
- Limites issues de division réalisée par nos soins
D.M.P. n° 4821 S du 24/11/2018
- Limites issues de la division de la parcelle CY 61
révisée en C. MÉRIGAUD
révisée en C. MÉRIGAUD
- Application parcellaire non contradictoire
En l'absence d'un bornage, les limites sont indicatives
non garanties et non opposables aux tiers.



SALLA-LECOMTE
GEOMETRES-EXPERTS

Bureau : Avenue Jean Jaurès
13008 Marseille Cedex 03
Tél : 04 91 91 91 91
Fax : 04 91 91 91 92

Le Géomètre-Expert
Lucas LECOMTE